

Politique économique de la Ville de Besançon - Interpellation de M. MOUROT, Conseiller Municipal

M. MOUROT : Au cours de la campagne pour les élections municipales passées, le groupe «Une Ambition pour Besançon» avait beaucoup insisté sur l'implantation industrielle dans notre ville, sur l'indispensable articulation université-industrie et sur le développement de la technopole, tout ceci dans l'idée de la promotion de notre capitale régionale et en pensant avant tout aux 6 300 demandeurs d'emploi que nous connaissons.

Depuis que nous sommes installés, peu de fois les sujets économiques ont été évoqués et aujourd'hui par trois fois, nous avons tout de même touché à ces questions : le problème de la ZAC de Châteaufarine, le problème de la taxe professionnelle et son exonération pour certaines industries nouvelles, et enfin les établissements DALLOZ, qui cherchent à s'implanter, ce qui est une bonne nouvelle, je le souligne.

Monsieur le Maire, vous avez répondu d'entrée à ma requête puisque vous nous avez annoncé que vous aviez vous-même pensé à faire réagir le Conseil sur ce thème et que vous proposiez la date du 3 octobre si j'ai bien entendu.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : En octobre effectivement.

M. MOUROT : Nous sommes donc tout à fait d'accord, même si c'est peut-être un petit peu loin. Permettez-moi de vous interroger sur trois points actuellement en cours et vous demander s'il était possible de nous donner ultérieurement quelques réponses.

Le premier : qu'en est-il de l'implantation du groupe HATORI, qui voulait installer son centre européen à Planoise, chose tout à fait importante, intéressante, non seulement pour notre ville, mais pour la région ? Où en sont les négociations ?

Deuxième point : qu'en est-il de l'élaboration d'une usine de logiciels pour SCHLUMBERGER Industries, aux Montboucons, qui s'inscrirait dans le droit fil de l'élaboration de la technopole ?

Troisième sujet, qui était en cours, qui est celui de l'augmentation de surface d'IEN de Palente qui est tout à fait importante dans la mesure où cette pépinière d'entreprises répond à toutes nos espérances.

Voilà les trois points qui, en tous cas, pourraient recevoir une réponse peut-être un peu plus rapide et sur lesquels je terminerai mon interpellation.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je demanderai à l'Adjoint de répondre sur ces trois problèmes qui sont effectivement en cours de discussion au sein de la Commission Économique. Pour le reste, je confirme simplement que sur l'ensemble de la politique de développement économique de la Ville nous préparerons, en accord bien entendu avec la commission, un débat sur la politique que nous pensons suivre dans les 5, 6 ans qui viennent.

Monsieur de SURY, sur les trois points évoqués, vous avez la parole.

M. de SURY : Sur les trois points évoqués, d'abord le cas SCHLUMBERGER. Nous en avons parlé longuement en Commission Économique, je vous rappelle que l'établissement SCHLUMBERGER est actuellement à l'étroit dans des locaux de 4 500 m² situés chemin de Terre Rouge et qu'il nous a demandé d'étudier la possibilité de mettre à la disposition de l'entreprise, sous forme de location, un local plus important entre 5 500 et 6 000 m² et que l'étude est actuellement en cours pour l'installer dans la ZAC La Fayette.

Une précision quand même, je ne crois pas qu'on puisse parler d'un établissement de logiciels ; il s'agit en fait de fabrication d'horodateurs comportant une part importante effectivement pour leur

fonctionnement de logiciels. Mais c'est lié à une fabrication. Voilà pour le premier point dont on a parlé assez longuement en Commission Économique.

Le deuxième point concerne l'implantation du groupe HATORI. Je n'avais pas lors de la réunion de la Commission Économique, d'éléments précis ; j'ai depuis, rencontré les représentants de la Compagnie Générale Horlogère qui sont venus la semaine dernière à Besançon me parler de leurs projets. Il faut dire qu'il s'agit de projets qui sont encore évolutifs. Actuellement, la Compagnie Générale Horlogère, qui est effectivement une filiale du groupe HATORI a, rue des Cras, un établissement et a des projets qui ne sont pas figés soit sur Besançon, soit sur Pirey, ou pour partie à Paris ; ils sont actuellement à l'étude. Le problème difficile que pose le groupe HATORI, et ceci nécessite quand même une investigation assez approfondie, c'est qu'il n'envisagerait l'implantation à Besançon -et il y a des terrains possibles à Palente qui pourraient être mis à leur disposition- que si la Ville s'engage à reprendre l'établissement de la rue des Cras. Or, reprendre l'établissement de la rue des Cras, même avec les évaluations des Domaines qui sont probablement modérés, cela représente de l'ordre de 8 à 9 millions de francs et il faut prévoir, en plus, des travaux de remise en état si on veut les proposer à d'autres repreneurs. C'est donc un enjeu financier important et, à mon avis, pour que la Ville s'y engage, il faut déjà qu'elle évalue les possibilités de recéder ces terrains.

Le troisième point : IEN, pour le moment, je n'ai pas d'information supplémentaire, mais je dois voir le Directeur jeudi prochain.

Dont acte.